



ISRAEL BONDS

DEVELOPMENT COMPANY FOR ISRAEL (International) Ltd.
(DCI)

ORT HOUSE
126 ALBERT STREET
LONDON
NW1 7NE

TEL: 020 7446 8670/1/2
FAX: 020 7446 8675
www.israelbondsintl.com

SUCCURSALE FRANÇAISE
7 PLACE VENDOME
75001 PARIS, FRANCE

CONDITIONS GENERALES DES CLIENTS NON-PROFESSIONNELS

Introduction

1. Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « Conditions ») définissent les conditions selon lesquelles la société Development Company For Israël (International) Ltd, agissant par l'intermédiaire de sa succursale française (immatriculée sous le numéro 799 321 450 au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris) (ci-après « DCI », « nous » ou « nos ») vous proposera nos services ainsi que d'autres informations importantes. Ces Conditions doivent être lues parallèlement à, et sont complétées par, la Fiche de Renseignement Client et au Formulaire d'Investissement. Ces documents, lus ensemble, constituent la base sur laquelle nous allons prendre les dispositions nécessaires afin d'investir en votre nom dans des obligations émises par l'Etat d'Israël. Veuillez nous informer de toute modification ultérieure des renseignements que vous fournissez dans la Fiche de Renseignement Client ou dans le Formulaire d'Investissement.
2. Les Conditions pourront être modifiées à tout moment par l'envoi d'une notification écrite. Toute modification effectuée aux fins d'application des amendements légaux ou réglementaires relatifs aux dites Conditions ou aux services que nous vous fournissons prendra effet immédiatement ou à toute autre date que nous pourrions raisonnablement fixer.. Toute autre modification fera l'objet d'un préavis écrit de 20 jours.

Statut réglementaire

3. La Société Development Company For Israël (International) Ltd (DCI) est dûment agréée par la *Financial Conduct Authority* (« FCA »), l'autorité de régulation financière compétente, aux fins d'exercer certaines activités réglementées dans le cadre de la vente de certains placements, en ce qui concerne uniquement certaines obligations émises par l'Etat d'Israël (ci-après « les Israël Bonds »). L'adresse de la FCA est la suivante : 12 Endeavour Square, London, E20 1JN. Nous sommes immatriculés au registre de la FCA sous le numéro 135266. DCI est également autorisée à exercer lesdites activités réglementées en France, par l'intermédiaire de sa succursale française (enregistrée sous le numéro 799 321 450 au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris) ; aux fins d'exercer nos activités en France, nous sommes régis par la FCA et l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF »). L'adresse de l'AMF est la suivante : Autorité des Marchés Financiers, 17, Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 2 France.
4. Aux fins d'application des règles de l'AMF, vous serez classé comme un « client non professionnel » conformément à l'article 314-4 et suivants du Règlement Général de l'AMF (ci-après « RG »).
5. Nous sommes membres du *Financial Services Compensation Scheme* (ci-après « FSCS »). Dans certaines circonstances, et si vous êtes considéré comme étant un « plaignant admissible » (tel que défini dans les règles de la FCA), vous pourriez avoir droit à une indemnisation de la part du FSCS si nous étions en défaut de paiement et incapables de respecter nos obligations financières à votre égard. Le montant maximal de l'indemnisation allouée par le FSCS est de 50.000 £ pour « créances protégées » (telles que définies dans les règles de la FCA) liées aux activités d'investissement. Pour de plus amples renseignements sur le programme d'indemnisation (y compris les montants couverts et l'admissibilité des demandes), veuillez consulter le site web du FSCS (www.fscs.org.uk) ou nous le demander directement. Veuillez noter que vous n'êtes pas en droit de recourir au FSCS pour tout défaut de paiement de la part de l'Etat d'Israël dans l'exécution de ses obligations au titre des Israël Bonds.

Investir dans des Israël Bonds - Structure et services

6. Nous fournissons exclusivement des services de réception et transmission d'ordres (« RTO ») ; par conséquent, notre agrément de prestataire de services d'investissement, accordée par la FCA, nous autorise à agir en tant qu'intermédiaires dans la mise en place d'investissements en Israël Bonds entre l'Etat d'Israël et les investisseurs. Nous fournissons des services de RTO se rapportant uniquement aux Israël Bonds et agissons dans ce contexte dans le meilleur intérêt de nos clients, afin d'exécuter au mieux nos services de RTO. Nous ne possédons pas d'Israël Bonds

mais nous aidons les investisseurs à y souscrire et n'acceptons aucune responsabilité si l'État d'Israël refusait de livrer les Israël Bonds ou s'il se trouvait en défaut de paiement.

7. Nous ne sommes pas autorisés à donner de conseils en investissement à des investisseurs potentiels. Le contenu d'aucun document, que ce soit celui des Conditions Générales, du Formulaire d'investissement, des Documents de Présentation du Placement (tels que définis ci-dessous) ou de tout autre document promotionnel lié aux Israël Bonds qu'il soit disponible sur support papier ou par voie électronique, n'équivaut à la fourniture de conseils sur le bien-fondé d'un investissement au titre des Israël Bonds. Dans les présentes Conditions, les « Documents de Présentation du Placement » désignent :
 - 7.1 Le Mémoire d'Information et les Conditions Définitives émis par l'Etat d'Israël en conformité avec la Directive Prospectus CE concernant l'offre au public de certaines Israël Bonds (consultable en ligne sur www.israelukbonds.com); ou
 - 7.2 Le Mémoire Complémentaire de Présentation du Placement et des Tarifs fourni par l'État d'Israël en ce qui concerne l'émission de certaines Israël Bonds qui sont exemptées de publication d'un prospectus aux termes de la Directive Prospectus CE.

De même, nous ne sommes pas autorisés à gérer en votre nom des investissements initiés par nous ou de votre portefeuille d'investissement d'une manière générale. **Les Israël Bonds peuvent ne pas constituer un placement approprié pour tous les investisseurs. Tout investisseur éventuel se doit de consulter un conseiller indépendant par rapport à l'achat d'Israël Bonds. Conformément aux dispositions des articles L.533-13 du Code monétaire et financier et 314-56 du RG, en vous offrant ses services, DCI n'est pas tenue de déterminer si les Israël Bonds constituent pour vous un investissement approprié, par conséquent, vous ne bénéficiez pas de la protection des dispositions du RG sur l'évaluation de l'aptitude des clients.**

8. En outre, nous ne serons en aucun cas tenus de donner des conseils en matière fiscale, juridique ou comptable au titre des Israël Bonds. Des impôts (tel que l'impôt sur le revenu) pourraient devoir être acquittés vis-à-vis des Israël Bonds et/ou de leurs rendements. Par conséquent, vous devrez prendre conseil, en temps utile et lorsque vous jugerez cela nécessaire, auprès de spécialistes indépendants pour tout ce qui concerne (mais sans s'y limiter) les aspects juridiques, fiscaux ou comptables y afférents.
9. Nous ne facturerons pas nos services et ne déduirons aucun montant de votre souscription pour ce qui concerne les instructions formulées vis-à-vis de l'achat ou du rachat subséquent de vos Israël Bonds. Pour nos services de promotion et services de souscription des Israël Bonds, nous (soit directement ou par l'intermédiaire d'une société du groupe) recevons une concession de vente et/ou des frais de consultation de l'État d'Israël à un taux établi ponctuellement par l'État d'Israël et la société DCI. Le montant de la concession de vente ne dépassera pas 6 % du prix d'achat des Israël Bonds vendues. Aucun frais ne sera facturé aux souscripteurs des Israël Bonds pour ce qui concerne l'émission, le transfert ou la cession d'une Israël Bond par la société DCI, l'Agent Fiscal ou l'État d'Israël. Des droits seront facturés aux détenteurs des Israël Bonds (US\$ 25 pour US\$ 25.000 d'Israël Bond ou moins, et US\$ 100 pour un montant d'Israël Bond supérieur à US\$ 25,000) aux fins de remplacement d'un certificat d'Israël Bond par l'Agent Fiscal.

Investir dans des Israël Bonds - Le placement

10. Une fois que vous avez pris la décision d'investir, vous devez nous renvoyer votre Formulaire d'Investissement. Si vous ne l'avez pas fait auparavant ou si nous le demandons, vous devrez également nous fournir la preuve de votre identité, comme indiqué dans la Fiche de Renseignements Client. Si vous n'êtes pas en mesure de nous fournir une preuve satisfaisante de votre identité, conformément à nos obligations d'identification formelle de chacun de nos clients en vertu des lois de lutte contre le blanchiment d'argent et des dispositions du RG (telles que modifiées ou mises à jour ponctuellement), nous ne pourrions pas donner suite à vos instructions. Lorsque vous achetez une Obligation d'Israël au nom d'une autre personne, nous nous réservons le droit d'exiger une preuve similaire de l'identité de cette personne avant de donner suite à vos instructions.
11. Sous réserve des présentes Conditions, nous transmettrons à l'Etat d'Israël, par l'intermédiaire de son agent fiscal (en date des présentes, Computershare Trust Company of Canada, 100 University Avenue, 9th floor, Toronto, Ontario M5J 2Y1, Canada, ci-après « l'Agent Fiscal »), votre demande d'investissement dans des Israël Bonds et, en cas de réponse positive, les Israël Bonds seront émises par l'Etat d'Israël. En aucun cas, une demande de souscription d'Israël Bonds ne donnera lieu à l'exécution sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation. En signant les présentes Conditions Générales, vous acceptez que nous transmettions votre Formulaire d'Investissement, son contenu et toutes les autres données personnelles y afférentes à l'Etat d'Israël, l'Agent Fiscal (ou toute entité de son groupe), aux entités de notre groupe ou à toute autre entité (partout dans le monde) lorsque cela est raisonnablement nécessaire pour vous assister au titre de la souscription des Israël Bonds. Nous tenons des registres de toutes les transactions que nous effectuons ou qui sont effectuées par notre intermédiaire. Vous pouvez consulter des copies des éléments contractuels, des bons et des écritures comptables ou tous les enregistrements électroniques se rapportant à

vos placements et transactions. Dans le cas où votre demande (i) ne serait pas transmise à l'Etat d'Israël ou (ii) serait rejetée par l'Etat d'Israël, nous vous contacterons rapidement, par courrier, par téléphone ou par courrier électronique dans les conditions prévues dans la Fiche de Renseignements Client.

12. Les fonds afférents à la souscription des Israël Bonds pourront être payés par chèque ou, avec notre accord, par virement bancaire sur un compte (le « Compte ») de l'État d'Israël administré par l'Agent Fiscal auprès d'un établissement de crédit dûment réglementé (la « Banque »). Tous les chèques devront être libellés à l'ordre de l' 'Etat d'Israël' et nous être adressés. Nous les verserons ensuite directement sur le Compte.
13. Une fois que les fonds auront été versés dans le Compte, aucun remboursement ne sera effectué. **Vous ne toucherez pas d'intérêts sur les sommes versées ou créditées sur le Compte.**
14. Les Israël Bonds doivent être achetées uniquement en Livres Sterling, en Dollars Américains ou en Euros. Cependant, si vous effectuez un paiement dans une devise différente de la devise spécifiée pour l'émission des Israël Bonds (la « Devise Spécifiée »), votre paiement sera converti par l'Agent Fiscal dans la Devise Spécifiée avant l'achat des dites Obligations. La conversion de ces sommes pourra avoir lieu après la date à laquelle les montants seront crédités sur le Compte et sera effectuée à un taux de change déterminé par l'Agent Fiscal à sa seule discrétion. Si, après la dite conversion, il apparaît :
 - (a) soit une insuffisance de paiement par rapport au prix de souscription des Israël Bonds, nous vous informerons dès que possible de cette situation et vous demanderons de nous indiquer si vous souhaitez que l'argent vous soit retourné par l'Agent Fiscal ou bien si vous décidez de payer le montant de la différence et de procéder à l'achat des Israël Bonds;
 - (b) soit un trop-perçu, le montant du trop-perçu vous sera alors retourné.

Remarque: Tous les paiements de capital et d'intérêt afférents aux Israël Bonds émises seront effectués dans la Devise Spécifiée.

15. Les Israël Bonds seront enregistrées sous votre nom dans un registre tenu par l'Agent Fiscal pour le compte de l'Etat d'Israël, sauf si vous indiquez à cet effet dans le Formulaire d'Investissement le nom d'une autre personne comme titulaire des dites obligations. L'enregistrement de votre achat sera envoyé par l'Agent Fiscal conformément aux indications fournies dans le Formulaire d'Investissement. Il faut compter en temps normal 6 à 8 semaines à partir du moment où les fonds sont crédités sur le Compte. **Hormis des circonstances exceptionnelles, les droits afférents aux Israël Bonds sont enregistrés électroniquement par l'Agent Fiscal, de manière définitive.** Pour éviter toute ambiguïté, bien que des certificats de présentation puissent être fournis à l'égard de certaines Israël Bonds, pour celles correspondant à la gamme « Mazel Tov » par exemple, ceux-ci ne sont pas considérés comme des certificats de propriété.
16. Nous ne sommes tenus de vous payer aucune somme que ce soit au titre de votre investissement dans des Israël Bonds. Nous ne recevrons pas non plus de liquidités en votre nom. À l'échéance du terme de vos Israël Bonds, nous serons habilités à recevoir des chèques établis à votre ordre que nous enverrons à votre dernière adresse connue.

Investir dans des Israël Bonds - Informations importantes

17. Les Israël Bonds sont conçues comme un investissement à long terme. Pour le prix de la souscription, l'Etat d'Israël s'engage à vous verser le montant des intérêts détaillés dans les Conditions Définitives ou dans le Supplément Prix applicables pendant la période de souscription des Israël Bonds et de rembourser le prix de souscription tout comme indiqué dans les Documents de Présentation du Placement qui s'y rapportent.
18. Les Israël Bonds seront automatiquement transférables ou cessibles dans certains cas bien définis (ou alors avec le consentement de l'État d'Israël, accordé ou refusé par ce dernier à sa seule discrétion). Les Israël Bonds peuvent être rachetées à tout moment au gré de l'Etat d'Israël, mais dans la mesure où les cas de remboursements anticipés effectués uniquement à la demande d'un titulaire d'Israël Bond sont extrêmement limités, les détenteurs d'Israël Bonds devront en conséquence être disposés à conserver celles-ci jusqu'à l'échéance du terme.
19. Si la devise que vous utilisez pour réaliser votre investissement est différente de la Devise Spécifiée, ou si la Devise Spécifiée n'est pas votre devise habituelle, la performance absolue de votre investissement sera affectée par la relation relative existant entre les devises et les variations des taux de change, et les effets défavorables que ladite relation pourrait entraîner par rapport à la valeur de votre investissement.
20. En outre, il existe un risque de défaut de paiement ou de crédit dans la mesure où l'Etat d'Israël pourrait s'avérer incapable de payer les intérêts contractuels ou le montant en principal au titre des Israël Bonds, situation entraînant éventuellement pour vous la perte d'une partie ou de la totalité du montant investi.

21. Certains risques sont spécifiques à l'Etat d'Israël et certains risques sont spécifiques aux Israël Bonds. Vous devez vous référer aux Documents de Présentation du Placement afin de prendre connaissance et de comprendre chacun de ces risques avant d'investir dans les dites Obligations.
22. **Les Israël Bonds sont émises en vertu des conditions énoncées dans les Documents de Présentation du Placement applicable. Avant d'investir dans les Israël Bonds, vous devez étudier les Documents de Présentation du Placement qui sont disponibles sur demande auprès de DCI ou les télécharger sur notre site Web (www.israelbondsintl.com).** Bien que les Documents de Présentation du Placement, le Formulaire d'Investissement, la Fiche de Renseignement Client et les présentes Conditions soient disponibles sur notre site Web, veuillez noter que nous ne proposons pas de services de RTO en ligne. L'Etat d'Israël et DCI ont pris des dispositions séparées afin que DCI puisse recevoir toute mise à jour des Documents de Présentation du Placement.

Instructions, communications et résiliation

23. Sauf accord, toutes les communications ainsi que tous les documents et autres informations échangées doivent être effectuées en anglais ou en français. Nous communiquerons avec vous par lettre, par téléphone ou par email si vous nous avez donné votre adresse e-mail ou si vous nous contactez avec celle-ci. Il est impératif que les instructions soient transmises par écrit (email inclus). A notre gré, nous pourrions accepter des instructions orales, mais nous nous réservons le droit de les refuser ou d'en exiger une confirmation écrite. Nous sommes en droit d'agir en vertu d'instructions que nous croyons raisonnablement venir de vous et de nous abstenir de toute action lorsque nous considérons que vos instructions sont floues ou ambiguës.
24. Nous aimerions être en mesure de vous contacter par téléphone, par email ou par courrier à l'avenir pour discuter des opportunités d'investissement éventuellement intéressantes. Ces communications porteront exclusivement sur les opportunités d'investissement en Israël Bonds qui, conformément aux dispositions de l'article L.341-2 5° du Code monétaire et financier, seront semblables à tous égards (notamment en termes de caractéristiques, de montant et de risques) à votre ou vos investissement(s) précédent(s) effectués par l'entremise de DCI et vous seront donc familières. Merci d'indiquer dans les espaces prévus à cet effet si vous ne souhaitez PAS recevoir les dites communications. Si vous acceptez d'en recevoir, elles vous seront proposées par email ou par courrier. Si vous souhaitez également les recevoir par téléphone, merci de le préciser ci-dessous.
25. Les présentes Conditions sont conclues pour une durée indéterminée. Ces dernières ainsi que notre capacité à agir en votre nom peuvent être résiliées par l'un d'entre nous à tout moment sur notification écrite (lettre recommandée avec accusé de réception), sans pénalité et sans que cela n'affecte la réalisation de toute opération déjà engagée en votre nom.

Conflit d'Intérêt

26. En vertu des règles stipulées par la FCA et contenues dans le RG, nous sommes tenus d'identifier et de gérer les conflits d'intérêt qui se posent dans l'exercice de nos fonctions en vertu des présentes Conditions. Ainsi, dans la mesure où:
- (a) Nous ne donnons pas de conseils aux investisseurs ;
 - (b) Nous n'organisons pas le transfert des Israël Bonds pour les investisseurs ;
 - (c) Nous ne sommes pas rémunérés en fonction de la valeur des Israël Bonds émises ;
 - (d) Nous n'opérons pas de hiérarchie dans le traitement des instructions de nos clients à l'égard de l'achat des Israël Bonds; ou
 - (e) Nous ne rémunérons pas notre personnel d'une manière qui reflète directement le nombre ou la valeur des Israël Bonds vendues,

il est de notre avis que les conflits d'intérêts qui pourraient exister entre nous et les clients au titre de l'exécution de ces Conditions ne sont susceptibles de se produire que dans des circonstances très exceptionnelles qui résulteraient notamment de l'aide financière accordée par l'État d'Israël à DCI (situation gérée au cas par cas). De même, les conflits d'intérêt entre nos clients sont peu probables. Si nous constatons la survenance d'un conflit, nous vous en informerons immédiatement et chercherons à gérer ou résoudre le problème d'une façon qui n'entraîne aucune incidence financière à votre détriment et protégeant au mieux vos intérêts. Nous disposons d'un règlement écrit à cet égard dont une copie peut vous être fournie sur demande.

Vos données – Confidentialité

27. Nous sommes enregistrés auprès de la CNIL conformément à la Loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 et à la Loi sur la protection des données de 1998. Il nous est nécessaire de conserver des données sur tous les clients et ces données peuvent être communiquées à d'autres sociétés de notre groupe, fournisseurs de service ou agents, y compris l'Agent Fiscal, la Banque et l'État d'Israël, afin de fournir nos services pour vous permettre d'acheter des Israël Bonds et à des fins d'analyses internes. Conformément à la loi française de protection des données, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de vos données que vous pouvez exercer en nous contactant à l'adresse suivante : Development Company For Israël (International) Ltd - 7 Place Vendôme, 75001 Paris, France. Veuillez noter que vos données seront transférées à l'Etat d'Israël afin de permettre à l'État d'Israël de se conformer à ses obligations au titre des Israël Bonds et au Canada, où est situé l'Agent Fiscal (Computershare Trust Company of Canada). L'Etat d'Israël et le Canada sont des pays où les lois sur la protection des données ont été reconnues comme équivalentes à celles de l'Union européenne, respectivement en vertu de la décision UE 2011/61 de la Commission européenne en date du 31 janvier 2011 et de la décision UE 2002/02 de la Commission européenne en date du 20 décembre 2001. Nous traitons également vos données à des fins de déclaration auprès de TRACFIN ou de tout autre organisme contrôlant les transactions qui pourraient être liées au financement du terrorisme, au blanchiment d'argent ou à l'évasion fiscale. Dans le but d'éviter et de détecter les fraudes, le financement du terrorisme, l'évasion fiscale ou le blanchiment d'argent, nous pouvons être amenés à partager vos informations avec les organismes de prévention de la fraude, tels que TRACFIN, y compris les informations de consultation détenues par ces organismes et issues des listes électorales afin de vérifier votre identité. Un enregistrement de ce contrôle peut être conservé et utilisé pour aider d'autres entreprises aux fins de vérification de votre identité. Tout ce qui précède peut impliquer le transfert de vos données personnelles en dehors de l'Espace économique européen, auquel cas nous prendrons des mesures pour veiller à ce que vos droits à la vie privée continuent d'être protégés. En acceptant ces Conditions Générales de Vente, vous consentez à ce stockage, traitement et/ou transfert de vos informations. Vous acceptez également, en cas de réorganisation ou de changement de contrôle de DCI, que les informations que nous détenons sur vous puissent être transférées à cette nouvelle entité ou au nouvel organisme de contrôle pour que se poursuive la prestation des services. Nous nous conformons aux termes de l'autorisation unique n° AU 003 adoptée par la CNIL dans sa délibération n° 2011-180 en date du 16 juin 2011 concernant le traitement des données mis en œuvre par des entités financières relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme ainsi que l'application des sanctions financières. En ce qui concerne les données traitées à cet effet, vous pouvez exercer votre droit d'accès indirect en contactant la CNIL, sauf pour ce qui concerne les données relatives au gel des avoirs ou aux sanctions financières, pour lesquels vous pouvez exercer votre droit normal d'accès et de rectification en nous contactant à l'adresse suivante : Development Company For Israël (International) Ltd – 7 Place Vendôme, 75001 Paris, France.
28. En dehors de ces cas, ces données ne seront pas partagées sans votre consentement, mais nous nous réservons le droit de le faire lorsque nous sommes légalement autorisés ou tenus de le faire (par exemple, si cette procédure est requise par la loi ou une ordonnance du tribunal ou si nous croyons qu'une telle action est nécessaire afin de prévenir la fraude ou de protéger les droits, le patrimoine ou la sécurité individuelle de toute personne).

Plaintes

29. Si vous avez une plainte à formuler à l'égard de nos activités, merci de contacter le responsable chargé du respect des engagements et de la conformité au sein de notre société, à l'adresse de notre siège social à Londres mentionnée ci-dessus, ou à notre représentant légal en France, à l'adresse ci-dessus indiquée. Les détails relatifs à la procédure de dépôt de plainte sont disponibles sur demande. Si le litige n'était pas résolu de manière satisfaisante et que vous correspondiez aux critères du « plaignant éligible » (tel que défini dans le règlement de la FCA), vous pourriez alors transmettre votre plainte au Service du Médiateur Financier (« *Financial Ombudsman* »), South Quay Plaza, 183 Marsh Wall, Londres E14 9SR (www.financial-ombudsman.org.uk). Les critères d'éligibilité des plaignants admissibles peuvent être obtenus auprès du Service du Médiateur Financier. Vous pourrez également transmettre votre plainte en France à l'Autorité des Marchés Financiers, 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 2 France.

Responsabilité

30. Aucun élément, aux termes des présentes, ne doit limiter ou exclure les obligations ou responsabilités que nous pourrions avoir à votre égard en vertu du *Financial Services and Markets Act 2000* (et de la législation successive), du règlement de la FCA, des dispositions du Code Monétaire et Financier ou du RG, ainsi que notre responsabilité envers vous en cas de décès ou de blessures causés par notre négligence ou de déclaration frauduleuse ou toute responsabilité qui ne saurait être légalement exclue ou limitée par la loi. Sous cette réserve, nous ne serons en aucun cas responsables envers vous pour ce qui concerne les pertes commerciales subies, et toute responsabilité de notre part vis-à-vis des pertes que vous subiriez devra être strictement limitée aux pertes qui étaient raisonnablement prévisibles au moment de la signature des présentes Conditions.

Loi applicable et juridiction

31. Les présentes Conditions, et toute responsabilité extracontractuelle qui nous lient à cet égard, doivent être régies et interprétées conformément au droit français et les tribunaux de France ont compétence exclusive pour statuer sur tout litige, réclamation ou question découlant des présentes Conditions. Merci de noter que les Israël Bonds que vous allez souscrire peuvent être soumises à une loi et/ou juridiction différentes. Vous devez vous référer aux Documents de Présentation du Placement pour plus d'informations.

Vous devez signer et nous retourner la copie de ce document ci-jointe.

Cochez ici / **tick here** si vous ne voulez pas recevoir de communications de la société Development Company For Israël (International) Ltd (DCI) sur les opportunités futures relatives aux Israël Bonds et ce, en conformité avec les conditions énoncées à l'article 23 ci-dessus.

Cochez ici / **tick here** si vous acceptez de recevoir des appels de la société Development Company For Israël (International) Ltd (DCI), sur les opportunités futures relatives aux Israël Bonds et ce, en conformité avec les conditions énoncées à l'article 23 ci-dessus.

Signature du Client / Client Signature

Signé par / **signed by**: _____ DATE / **Date**: _____

Nom (en majuscule) / **Name (please print)** _____ Pays / **Country** _____

Signature de DCI / DCI Signature

Signé par / **Signed by**:

Pour le compte et au nom de Development Company
for Israel (International) Ltd, agissant par l'intermédiaire de sa succursale française
For and on behalf of Development Company for Israel (International) Ltd.

DATE/DATE